



Conditions générales

USAT - Services associatifs

Valable à partir du 01.01.2020

Le présent document s'applique de la même manière aux personnes des deux sexes ; par souci de simplicité, il est écrit dans la forme masculine.

1. Champ d'application

Les conditions générales de vente (ci-après dénommées « CGV ») s'appliquent à toutes les commandes et contrats passés concernant les produits et services de l'USAT. Pour l'exploitation des cours au centre de formation de l'USAT à Bienne, les dispositions spécifiques des CGV pour la formation (3.10.CGV-CF) s'appliquent en outre.

L'USAT se réserve le droit de modifier les CGV. La version des CGV en vigueur au moment de la commande/contrat est déterminante. La commande ne peut pas être modifiée unilatéralement. En cas de modifications pertinentes des CGV, les contractants sont informés et ont le droit de se retirer du contrat.

La date d'application est indiquée sur chaque page du document dans le pied de page.

2. Offre

L'offre s'adresse aux personnes morales et aux personnes physiques dont le siège ou la résidence est en Suisse ou au Liechtenstein. Les livraisons sont effectuées uniquement à des adresses en Suisse ou au Liechtenstein.

L'offre est valable jusqu'à épuisement des stocks. Des variations de prix et de produits sont possibles à tout moment. Les illustrations présentées dans les prospectus, la publicité, la page d'accueil, etc. ainsi que toutes les informations sur les produits (données techniques, données, etc.) servent à l'illustration et ne sont pas contraignantes. Les données au moment de la commande font référence.

3. Prix

Sauf indication spécifique, les prix s'entendent en francs suisses, TVA comprise (TVA). Le prix déterminant est reporté dans la liste de prix USAT au moment de la commande. Les prestations supplémentaires payantes commandées et des conditions particulières telles que les frais de port, les données spécifiques, etc., sont indiqués séparément sur la facture.

4. Commande/conclusion du contrat

Une commande reçue par téléphone ou par courriel est confirmée au client par un courriel de la part de l'USAT. Cette confirmation de commande conduit à la conclusion du contrat de vente.

L'USAT est libre de refuser tout ou partie des commandes sans justification. Dans ce cas, la clientèle sera informée et les paiements déjà effectués seront remboursés. D'autres réclamations sont exclues, en particulier, il n'y a pas de livraison ultérieure des produits indisponibles. Les produits temporairement indisponibles ne peuvent pas être réservés.

5. Livraison

L'adresse de livraison de la clientèle doit se trouver en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Les produits du VSAS sont livrés par courrier ou par médias en ligne en 5 jours



VSAS – Verband Schaltanlagen und Automatik Schweiz
USAT – Union Suisse Automation et Tableaux électriques
USAQ – Unione Svizzera Automazione e Quadri elettrici

ouvrables (à l'exception des vacances de Noël et d'exploitation). En cas de pénurie d'approvisionnement, la clientèle est informée.

6. Garantie

L'USAT peut, au choix, fournir la garantie par un remplacement partiel ou total par un produit équivalent, ou par note de crédit jusqu'au maximum du prix de vente au moment de la commande, ou par remise une réduction. Il n'existe pas de droit général de retour des produits non défectueux et correctement livrés.

7. Réclamations de défauts

C'est dans la responsabilité de la clientèle de vérifier les produits commandés dès leur réception. En cas de défaut ou de déviation par rapport à la commande, le secrétariat de l'USAT doit être informé par téléphone au numéro +41 032 322 85 78 ou par e-mail info@vsas.ch dans les 10 jours ouvrables suivant la date de livraison.

Par la suite, seuls les vices cachés peuvent être invoqués et doivent être signalés au secrétariat de l'USAT immédiatement après la découverte.

Le montant payé par la clientèle pour la marchandise défectueuse est crédité. L'USAT se réserve le droit de demander la preuve du défaut.

8. Conditions de paiement

Les factures doivent être payées dans les 30 jours.

Le premier rappel est envoyé sans aucune charge supplémentaire, à partir du deuxième rappel sont facturés 25 CHF pour le remboursement des agissements associés. En cas d'ouverture d'une procédure de poursuite, toute livraison de produits et service est immédiatement arrêtée jusqu'au paiement intégral du montant dû. En outre, les commandes ultérieures ne peuvent plus être déclenchées qu'au paiement à l'avance.

9. Droit applicable et juridiction compétente

Le droit suisse matériel est applicable à la relation juridique entre l'USAT et la clientèle, à l'exclusion des règles de conflit de lois et du droit de la vente viennois.

Le tribunal compétent pour les personnes morales et les personnes physiques est le siège de l'USAT à Bienne/Bienne.

La version allemande des CGV de l'USAT est déterminante.

Bienne, 01.12.2019

USAT- Union Suisse Automation et Tableaux électriques

Président

Benno Fiechter

Vice-président

Paul Spühler